

Récolement des collections

Le récolement ou l'inventaire des fonds permet de vérifier la présence réelle des documents en comparant documents présents et documents en prêt avec le catalogue de la bibliothèque.

Ce travail précis permet un contrôle des collections et doit être renouvelé régulièrement (tous les 2 ou 3 ans).

Pourquoi faire un récolement ?

- pour mettre le catalogue à jour en repérant les documents qui ne sont ni en prêt ni sur les rayons.
- pour procéder à une évaluation du fonds et désherber des ouvrages trop anciens ou en mauvais état physique.
- pour vérifier l'adéquation et la pertinence des documents par rapport à la demande du public.

Comment procéder ?

L'opération :

- peut être manuelle en utilisant le fichier papier.
- informatique en passant les documents en retour pour obtenir l'édition d'une liste de documents absents.
- peut s'effectuer sur la totalité ou une partie du fonds.

Conclusion :

Le récolement permet de :

- de retirer les documents manquants du catalogue.
- de racheter éventuellement les documents manquants.

Conseils :

- Cette opération peut se mener en même temps qu'un désherbage.
- Vous pouvez solliciter l'intervention de la BDBR et de ses agents pour la mise en œuvre du récolement dans vos bibliothèques : conseils, organisation et participation.